**RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN**

**Dixième rapport annuel (2015) sur la mise en œuvre de l’aide communautaire conformément au règlement (CE) n° 389/2006 du Conseil du 27 février 2006 portant création d’un instrument de soutien financier visant à encourager le développement économique de la communauté chypriote turque**

# Introduction

Le règlement (CE) n° 389/2006 du Conseil[[1]](#footnote-2) (ci-après le «règlement relatif à l’aide»), qui sert de base à l’aide en faveur de la communauté chypriote turque, impose de transmettre un rapport annuel au Parlement européen et au Conseil à cet égard. Le présent rapport porte sur l’année 2015.

1. **Programmation de l’aide**

Entre 2006 et la fin de l’année 2015, un montant de 402 millions d’EUR a été programmé pour des opérations menées au titre du règlement relatif à l’aide. Le montant engagé en décembre pour le programme annuel 2015 était de 32 337 900 EUR[[2]](#footnote-3). Le cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2014-2020 inscrit le programme dans une perspective pluriannuelle en prévoyant une dotation annuelle stable. Le programme d’aide, qui vise à faciliter la réunification de Chypre, est néanmoins à vocation temporaire. Le règlement (UE, Euratom) n° 1311/2013 du Conseil[[3]](#footnote-4) fixant le cadre financier pluriannuel prévoit une révision en cas de réunification de Chypre pendant la durée du CFP.

1. **Mécanismes de mise en œuvre**

Le programme est mis en œuvre dans les zones de la République de Chypre dans lesquelles le gouvernement chypriote n’exerce pas de contrôle effectif et où l’application de l’acquis de l’UE est suspendue temporairement conformément au protocole n° 10 du traité d’adhésion. L’aide est mise en œuvre par la Commission européenne, principalement dans le cadre d’une gestion directe. Certains projets sont toutefois gérés indirectement par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ou le British Council.

La Commission œuvre dans un contexte politique, juridique et diplomatique unique. Des dispositions ad hoc sont nécessaires pour permettre l’exécution du programme dans le respect des principes de bonne gestion financière. Dans des circonstances normales, les programmes d’aide financés par l’UE comprendraient des conventions conclues avec le gouvernement bénéficiaire qui fixeraient le cadre juridique de l’aide au développement. Or, aucune convention de ce type ne peut être conclue en ce qui concerne l’aide en faveur de la communauté chypriote turque, si bien que la Commission doit se fonder sur les règles et les conditions qu’elle pense être localement applicables. La gestion et l’atténuation du risque inhérent relèvent de la responsabilité de la Commission; parmi les mesures adoptées figurent un suivi approfondi des bénéficiaires et un soutien intensif en leur faveur, des conditions de paiement révisées et une approche prudente quant à l’utilisation de garanties bancaires. L’aide comprend un appui important sous la forme de subventions, qui mobilise des ressources considérables.

Pour que la mise en œuvre débouche sur des résultats positifs et durables dans ce contexte, la communauté chypriote turque doit s’investir pleinement dans les préparatifs en vue de l’application de l’acquis de l’UE qui suivra le règlement de la question chypriote. La coopération entre les communautés chypriotes turque et grecque demeure nécessaire pour permettre la réalisation de l’objectif ultime de la réunification.

L’équipe du programme fait appel au bureau d’appui au programme de l’UE (EUPSO) situé dans la partie nord de Nicosie. La représentation de la Commission à Chypre accueille par ailleurs des réunions et des séminaires et organise des conférences de presse. Elle communique avec les citoyens chypriotes à travers toute l’île, en les informant notamment sur le programme d’aide.

1. **Mise en œuvre au cours de la période considérée**
	1. **Aperçu général**

La Commission poursuit la mise en œuvre du règlement relatif à l’aide, avec pour objectif premier de favoriser la réunification de l’île. Elle s’est montrée disposée à adapter le programme à la suite d’éventuels accords et a fait le nécessaire pour financer l’ouverture de deux nouveaux points de passage proposée par les deux dirigeants en tant que mesure visant à instaurer un climat de confiance.

En 2015, un certain nombre de projets fructueux en cours se sont poursuivis, portant par exemple sur des mesures destinées à renforcer la confiance (appui au comité des personnes disparues et protection du patrimoine culturel) et sur des bourses d’études de l’UE. Une nouvelle impulsion a été donnée dans plusieurs domaines avec la conclusion de contrats d’assistance technique majeurs; l’appui technique systématique revêtira une importance toute particulière au cours de la période de préparation au règlement de la question chypriote. Les capacités des bénéficiaires présentent encore des lacunes considérables. De vastes adaptations seront nécessaires avant que l’acquis de l’UE puisse être mis en œuvre, mais la communauté chypriote turque comprend désormais mieux les défis à relever.

Les subventions constituent une composante essentielle du programme. Compte tenu de l’importance que revêtent des subventions relativement peu élevées pour la plupart des bénéficiaires potentiels, la Commission continue à tenter de trouver des solutions pour que ces contributions parviennent aux bénéficiaires en temps utile et de manière efficiente. Ces solutions passent notamment par l’externalisation, et la Commission a élargi le volet relevant de la gestion indirecte dans le programme 2015. Le programme très prisé de bourses d’études a été prorogé jusqu’en 2020 au moyen d’une nouvelle convention de délégation avec le British Council.

Le dossier du réseau d’égouts de Famagouste a continué de poser problème: le contrat de construction a été résilié par la Commission en décembre 2013 et aucune solution concernant le litige ou les modalités d’achèvement du projet n’a encore pu être trouvée. En outre, un boycott organisé par des contractants locaux a eu des répercussions sur le lancement d’appels d’offres pour d’autres projets.

À la fin de l’année, 284 marchés et contrats étaient en cours. Ce nombre a sensiblement diminué ces dernières années, en raison de l’achèvement d’activités financées par des programmes plus anciens et de la clôture ou de la modification du mode de gestion de contrats de subvention.

En ce qui concerne les activités spécifiques de la Commission, Mme Corina Creţu, la commissaire chargée de la politique régionale et urbaine et responsable du programme d’aide, s’est rendue sur l’île en octobre afin de réaffirmer le soutien de la Commission à la réunification.

Pour ce qui est de l’administration de la Commission, la task-force «communauté chypriote turque» a été transférée au début de l’année 2015 à la direction générale de la politique régionale et urbaine. Ce transfert a été effectué sans qu’aucune modification ne soit apportée au mandat conféré à la Commission en vertu du règlement relatif à l’aide.

* 1. **Progrès par objectifs**

L’objectif global du programme d’aide est de faciliter la réunification de Chypre en encourageant le développement économique de la communauté chypriote turque, l’accent étant mis en particulier sur l’intégration économique de l’île, l’amélioration des contacts entre les deux communautés et avec l’UE et les préparatifs en vue de la mise en œuvre de l’acquis de l’UE. Les activités menées en 2015 en vue de la réalisation de chacun des objectifs inscrits dans le règlement relatif à l’aide sont décrites ci-dessous.

* + 1. *Objectif 1: développer et restructurer les infrastructures*

Après la réception provisoire des équipements de *télécommunications* du réseau de nouvelle génération en 2014, une assistance technique supplémentaire a été fournie pour mener à bien le déploiement des services et régler le problème subsistant lié au volet «facturation» des installations, non encore livré.

Les travaux dans le domaine de la *sécurité routière* ont repris, sous la forme d’une assistance technique destinée à encourager la réorganisation des responsabilités dans ce secteur, à contribuer aux préparatifs en vue de l’application future de l’acquis de l’UE en matière d’immatriculation et d’inspection des véhicules et à aider à la rédaction de spécifications techniques.

La station bicommunautaire d’*épuration des eaux usées* de Nicosie, située à Mia Milia/Haspolat, produit un effluent propre depuis 2012, mais des projets connexes doivent encore être réalisés: un contrat portant sur la conception du nouveau collecteur d’eaux usées qui desservira l’ensemble de Nicosie et sera connecté à la station d’épuration a été signé en novembre; un accord a été trouvé sur le partage de l’effluent traité par la station d’épuration et des études de faisabilité sont en cours, tout comme la conception du système de distribution jusqu’à la zone tampon; le même consultant étudiera également l’utilisation à des fins agricoles des boues d’épuration en provenance de la station et élaborera des spécifications techniques concernant les équipements d’épandage des boues.

Tous les travaux de réparation de la station d’épuration des eaux usées de Morphou/Güzelyurt ont été menés à bien et le certificat de performance a été délivré. Un appel d’offres a été lancé en vue de la construction d’un réservoir et d’un réseau permettant la réutilisation des eaux traitées en provenance de la station d’épuration, mais il n’a pas abouti.

La Commission a lancé une étude visant à déterminer les réparations devant être apportées au réseau d’égouts de Famagouste et le coût des travaux correspondants. En outre, des travaux de conception sont en cours en vue d’agrandir la décharge de Koutsoventsis/Güngör; ils portent entre autres sur l’élaboration de spécifications relatives à une unité de traitement du lixiviat s’écoulant du site. Des camions de transport de déchets ont aussi été commandés. Ces mesures de gestion des déchets solides seront complétées par la réalisation de nouveaux investissements au titre du programme 2015, en vue notamment de fermer des décharges polluantes et de construire des «centres de transfert» pour transporter les déchets de manière efficiente vers la nouvelle décharge. Dans le secteur des déchets solides également, une nouvelle installation de stérilisation des équipements médicaux a été commandée pour contribuer à prévenir l’élimination dangereuse de déchets non stérilisés. La gestion des déchets solides fait par ailleurs l’objet de programmes de subventions à l’appui de la société civile et de la population locale (voir ci-dessous).

Le PNUD, dans le cadre d’une gestion indirecte, est en train d’achever la construction de centres d’information et de gestion dans quatre zones *Natura 2000* potentielles. Ces bâtiments en cours de construction faisaient l’objet d’un contrat résilié en 2011.

Élément essentiel, un important programme d’assistance technique a débuté en 2015, dans le but d’accroître les capacités de gestion dans les secteurs de l’eau et des déchets. Des textes juridiques dans ces domaines avaient déjà été rédigés dans le cadre d’un précédent projet d’assistance technique terminé en 2012.

* + 1. *Objectif 2: promouvoir le développement social et économique*

Après que l’assistance technique en matière de soutien aux entreprises a pris fin en 2013, la deuxième phase de l’intervention a débuté et un nouveau contrat d’assistance technique a été signé en novembre afin de renforcer les capacités des organisations de soutien aux entreprises, d’évaluer la faisabilité de pépinières et de groupements d’entreprises, de faciliter le dialogue sur une stratégie de spécialisation intelligente – laquelle est nécessaire pour accéder aux Fonds structurels et d’investissement européens – et d’analyser les tendances du marché. En outre, en décembre, tous les travaux préparatoires en vue de la conclusion d’une convention de délégation avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) avaient été menés à bien. Les PME pourront ainsi accéder à des fonds de crédit de la BERD et au savoir-faire de celle-ci en matière de développement des entreprises à partir de 2016. Les entreprises bénéficient également d’un soutien direct sous la forme de subventions et il restait 36 contrats de subvention relevant du programme de subventions *«Développement des PME: modernisation des produits et des services»* en cours à la fin de l’année.

Dans le domaine du *développement rural*, des travaux étaient en cours afin de relever les normes dans le secteur laitier. Une assistance technique est fournie depuis le milieu de l’année 2015 et continuera à l’être en 2016 en vue de renforcer les capacités des services vétérinaires afin qu’ils soient en mesure d’assurer et de contrôler le respect des normes en matière de santé animale et des autres exigences sanitaires applicables à la prévention des maladies animales et à la lutte contre celles-ci ainsi qu’aux futurs échanges commerciaux de produits animaux entre les zones situées de part et d’autre de la ligne verte. Cette tâche restera particulièrement ardue. Une assistance technique considérable a été fournie en 2015 et des investissements importants ont été réalisés en ce qui concerne les installations et les équipements de gestion des sous-produits animaux, l’éradication des maladies et la réforme du secteur laitier. Un programme de métrologie à l’appui des capacités de mesure des laboratoires débutera en 2016, parallèlement à la fourniture d’une assistance technique axée sur le renforcement des services de vulgarisation agricole. Les associations d’oléiculteurs des deux communautés ont proposé un programme pilote bicommunautaire de lutte contre la mouche des fruits, et des travaux préliminaires ont été inclus dans le programme 2015. Sur les 39 contrats de subvention attribués en 2013 au titre du *3e programme de subventions en faveur du développement rural*, 22 étaient toujours en cours à la fin de l’année 2015.

Dans le *secteur de l’éducation*, 13 subventions ont été octroyées en 2015 dans le cadre du *6e programme pour l’innovation et le changement dans le domaine de l’éducation*, doté de 1,5 million d’EUR, dont les objectifs consistaient notamment à renforcer les capacités d’enseignement/d’apprentissage, à mener des projets communs avec des écoles chypriotes grecques, à promouvoir l’entrepreneuriat et à encourager l’apprentissage tout au long de la vie. Sur les dix contrats de subvention relevant du programme précédent (2013), six étaient toujours en cours à la fin de l’année 2015.

Après l’achèvement du projet concernant *l’enseignement et la formation professionnels et le marché du travail* (VETLAM) en 2012, un nouveau contrat d’assistance technique a été signé en 2015 afin de mettre sur pied un projet lui faisant suite (VETLAM II), portant sur le développement et la promotion des systèmes d’enseignement et de formation professionnels, l’apprentissage tout au long de la vie, l’amélioration de la capacité d’insertion professionnelle et le renforcement des liens entre l’éducation et le marché du travail. Ce projet sera complété par un programme de subventions en faveur des écoles et des organisations d’apprentissage tout au long de la vie figurant dans le programme 2015.

Des réunions de consultation ont été organisées avec la population locale afin de préparer le terrain en vue d’un *4e programme de subventions en faveur du développement local* doté d’un budget de 4,85 millions d’EUR qui sera lancé au début de l’année 2016 et aura pour thème principal le partage des services publics aux fins d’une efficience et d’une qualité accrues. Les priorités comprendront la gestion des déchets solides, pour compléter les importants investissements dans les infrastructures prévus dans les programmes 2014 et 2015. Neuf contrats de subvention relevant de précédents programmes de subventions en faveur du développement local étaient toujours en cours à la fin de l’année 2015.

Depuis 2008, une unité de gestion des projets fournit des services pour soutenir la mise en œuvre des programmes de subventions et organise notamment une série d’actions de formation à l’intention des demandeurs et des bénéficiaires de subventions. Les activités de cette unité se poursuivent et ont vu leur portée s’élargir en vertu d’un nouveau contrat de services signé en 2015. Cette unité apporte une aide précieuse à la Commission, qui résulte en une efficience et une assurance accrues.

À la suite de la clôture, en 2014, d’un programme de surveillance économique mené par la Banque mondiale dans le cadre d’un fonds fiduciaire financé par le programme 2006, une deuxième phase programmée en 2014 a commencé au début de l’année 2015, sur la base des résultats des précédents travaux analytiques, en vue de fournir une analyse approfondie supplémentaire ainsi qu’une assistance technique dans les domaines concernés.

* + 1. *Objectif 3: favoriser la réconciliation, instaurer un climat de confiance et soutenir la société civile*

Le *comité des personnes disparues* (CPD), soutenu par le programme d’aide au moyen d’un accord de gestion indirecte avec le PNUD, a poursuivi ses travaux sur le terrain et en laboratoire. Sur les 2 001 personnes portées disparues, le CPD a exhumé 1 017 dépouilles, dont 618 ont été génétiquement identifiées. Le rythme d’identification s’est ralenti en 2015, en raison d’un audit des procédures de tests ADN. Par ailleurs, le travail sur le terrain est devenu plus difficile, les nouvelles sources d’information se raréfiant. Au total, 1 033 sites ont été excavés, mais seuls 21 % de ceux examinés en 2015 ont révélé des restes humains[[4]](#footnote-5). Toutefois, une avancée significative a été réalisée en novembre, lorsque l’accès a été accordé pour la période 2016-2019 à 30 sites d’inhumation présumés situés dans des zones sous contrôle militaire turc. En 2015, la Commission a signé deux conventions de délégation avec le PNUD en vue de fournir des fonds au CPD, portant chacune sur un montant de 2,6 millions d’EUR et couvrant respectivement des activités en 2015 et en 2016. Ce montant annuel représentait 82 % du total des dons en faveur du CPD en 2015. Au total, durant la période 2006-2015, l’UE a apporté plus de 70 % de l’ensemble des fonds fournis au CPD par Chypre et par des donateurs internationaux.

La *protection du patrimoine culturel* par l’intermédiaire du comité technique bicommunautaire sur le patrimoine culturel a continué d’occuper une place essentielle dans le volet du programme d’aide consacré à la réconciliation et à l’instauration d’un climat de confiance. La réouverture de la tour d’Othello à Famagouste en juillet, à laquelle ont assisté les dirigeants des deux communautés, a constitué un événement important qui a eu un très grand retentissement. La cérémonie organisée à l’occasion de l’achèvement des travaux de restauration de l’ancienne église maronite Saint Georges à Kormakitis/Koruçam en novembre a également attiré de nombreux participants. Un grand pas a été franchi à la fin du mois de novembre, quand le comité technique s’est vu accorder l’accès au village d’Agia Marina/Gurpinar, qui constitue actuellement un site militaire et où est située une autre église maronite importante, afin d’évaluer les travaux de conservation et de restauration nécessaires. L’importance des travaux effectués par le comité technique pour la paix et la réconciliation à Chypre a été reconnue par le Parlement européen, qui a attribué le prix du *citoyen européen 2015* aux présidents chypriotes grec et turc du comité technique en octobre. Une convention de délégation portant sur la 4e phase du programme de protection du patrimoine culturel a été signée avec le PNUD en décembre. À l’avenir, une attention particulière sera accordée à la conservation et au gardiennage, par les populations bénéficiaires, des sites restaurés.

En réaction à une initiative portant sur de nouvelles mesures visant à instaurer un climat de confiance, la Commission a rapidement pris des dispositions en vue de modifier l’annexe du règlement «ligne verte» afin d’y ajouter les deux nouveaux points de passage situés à Deryneia et à Lefka-Apliki et de réaffecter les ressources nécessaires à leur ouverture. Des travaux seront effectués par le PNUD en 2016.

Le *soutien à la société civile* s’est poursuivi en 2015, de deux façons: un nouveau contrat d’assistance technique a été signé au début de l’année pour renforcer les capacités des organisations de la société civile et encourager la création de réseaux et la réalisation d’actions communes avec des organisations chypriotes grecques et des organisations d’autres pays de l’UE. Plus tard dans l’année, huit nouvelles subventions ont été octroyées dans le cadre du *5e programme «Société civile en action»*, complétant les dix subventions existant au titre du *4e programme* du même nom. Le Forum de la société civile, une plateforme permettant aux organisations de la société civile d’exprimer leurs attentes et de faire connaître leurs priorités, a été créé en octobre et se réunit tous les trois mois. Ce Forum joue un rôle de catalyseur à l’égard de l’action des organisations de la société civile et favorise la citoyenneté active.

En décembre, la chambre de commerce chypriote turque a annoncé les subventions qu’elle octroierait au titre de son programme de stages bicommunautaire, dont les coûts sont financés à hauteur de 80 % par le programme d’aide; ces subventions permettront à 24 diplômés universitaires chypriotes turcs et grecs d’effectuer un stage dans l’autre communauté.

* + 1. *Objectif 4: rapprocher la communauté chypriote turque de l’UE*

La gestion des *bourses permettant d’effectuer des études dans l’UE* a été déléguée au British Council pour les années universitaires 2014 à 2016, et 125 bourses ont été octroyées dans le cadre du programme correspondant en 2015. Ces modalités de gestion ont été prorogées pour une nouvelle période de trois ans au moyen d’une convention de délégation signée avec le British Council en décembre et portant sur les années universitaires 2017 à 2020. La Commission a assuré l’accès à des bourses d’études chaque année depuis 2007 et la poursuite de ce programme est considérée comme essentielle. Dans le cadre des activités de gestion du programme de bourses d’études, le British Council organise des journées «Étudier en Europe» dans le but de fournir aux étudiants des informations sur les possibilités d’études en dehors du Royaume-Uni. Il est également en train de constituer un réseau d’anciens étudiants et surveillera les incidences du programme à moyen terme, par exemple le taux de retour des étudiants à Chypre et leur réussite dans la recherche d’un emploi.

Un nouvel *Infopoint* a ouvert ses portes au début de l’année 2015. Les 35 événements organisés en 2015 ont permis de mieux faire connaître l’UE, les politiques qu’elle mène et le programme d’aide qu’elle finance. De nombreux produits d’information ont été distribués. Il existe également une page Facebook «*abbilgi*» et les activités de l’*Infopoint* bénéficient d’une large couverture dans la presse écrite et télévisée.

* + 1. *Objectifs 5 et 6: préparer la communauté chypriote turque à l’introduction et à la mise en œuvre de l’acquis*

L’instrument d’assistance technique et d’échange d’informations de la Commission (TAIEX) est utilisé pour concrétiser les objectifs 5 et 6 du règlement relatif à l’aide et, par conséquent, il contribue à préparer la communauté chypriote turque à mettre en œuvre l’acquis de l’UE une fois que la suspension de son application sera levée, à savoir dès l’entrée en vigueur d’un règlement global de la question chypriote. L’assistance est restée ciblée, en 2015, sur les mêmes 16 grands chapitres de l’acquis que les années précédentes, le but étant de faciliter la réunification de Chypre. Au total, 307 événements ont été organisés en 2015. Les actions TAIEX ont inclus des missions d’experts, des cours de formation, des ateliers et des visites d’étude. Les acteurs chypriotes turcs ont fait preuve d’une connaissance sensiblement accrue des exigences de l’acquis dans les secteurs ciblés par les actions TAIEX. Un séminaire à l’intention des acteurs chypriotes turcs de haut niveau, sur la politique régionale et urbaine de l’UE, s’est tenu à Bruxelles en novembre.

Le commerce entre les zones situées de part et d’autre de la ligne verte [règlement (CE) n° 866/2004] a continué de bénéficier d’un soutien. En 2015, des experts indépendants ont été associés à la réalisation des inspections phytosanitaires régulières portant sur les pommes de terre et les agrumes, au prélèvement d’échantillons de miel pour analyse et à l’élaboration d’une liste actualisée des navires dont les captures peuvent faire l’objet d’échanges commerciaux entre les zones situées de part et d’autre de la ligne verte.

* 1. **Exécution financière (contrats et paiements)**
		1. *Passation de marchés*

Les engagements ont atteint 27,7 millions d’EUR en 2015 et portaient entre autres sur un volume considérable de tâches externalisées et d’importants contrats d’assistance technique. Le taux d’engagement a augmenté pour la quatrième année consécutive, signe de l’accélération du programme.

* + 1. *Paiements*

Les paiements se sont montés à 17,7 millions d’EUR en 2015. La tendance devrait s’orienter à la hausse avec l’augmentation du volume des engagements.

* 1. **Suivi**

La Commission est directement responsable de la mise en œuvre de la plupart des projets (gestion directe). Le niveau de supervision par le personnel de la Commission est élevé, avec des visites sur place, des réunions de chantier et des comités de pilotage. Une unité de gestion des projets spécifique assure le suivi des subventions en faveur du développement local, des PME et des entreprises rurales ainsi que, depuis 2015, des organisations de la société civile, des écoles et des organismes d’enseignement et de formation professionnels, et aide les bénéficiaires à appliquer les règles relatives à la mise en œuvre des subventions.

Le suivi TAIEX a été amélioré par la remise sur pied, à l’automne 2015, des groupes de pilotage de projet, chargés de dresser des bilans, d’évaluer les progrès réalisés et de planifier les activités futures. Le suivi de la logistique TAIEX est assuré au moyen du système de gestion en ligne de TAIEX.

* 1. **Audit et contrôles**

La Cour des comptes européenne a procédé en 2015 à un suivi de l’audit du programme d’aide en faveur de la communauté chypriote turque réalisé en 2012 et a rendu son rapport au début de l’année 2016. Aucune mesure n’est nécessaire pour y donner suite. Un audit externe approfondi des mécanismes de contrôle interne a été effectué afin de déterminer les améliorations qui pourraient être apportées sur le plan de l’assurance à la suite du transfert de la task-force à la direction générale de la politique régionale et urbaine en 2015. Les auditeurs ont présenté leur rapport en 2016 et les mesures nécessaires pour y donner suite sont en cours. En octobre, la direction générale du voisinage et des négociations d’élargissement (DG NEAR) a procédé à un audit ex post portant sur cinq paiements de factures datant de la période antérieure à 2015 au cours de laquelle elle gérait la task-force. Aucune erreur quantifiable n’a été constatée. Un contrat a également été conclu aux fins de la vérification des dépenses afférentes à 15 subventions relevant du *3e programme de subventions «Développement des PME: modernisation des produits et des services»*.Les travaux correspondants seront réalisés en 2016, au terme de la mise en œuvre des contrats de subvention.

* 1. **Évaluation**

À la suite de l’évaluation générale du programme en 2013, les indicateurs du programme ont été réexaminés. Des données ont été recueillies concernant de nombreux secteurs et une série de nouveaux indicateurs ont été proposés. Il est néanmoins évident que de nombreuses données économiques et sociales font défaut et que des améliorations considérables devront être apportées dans le domaine des statistiques pour accompagner l’application future de l’acquis de l’UE. Après avoir évalué les activités du CPD en 2014, l’Equipo Argentino de Antropologia Forense a effectué trois nouvelles visites en 2015, notamment pour examiner les procédures de tests génétiques.

* 1. **Information, publicité et visibilité**

En 2015, 188 actions de visibilité et de communication ont été menées, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à 2014, à laquelle le nouveau projet *Infopoint*, géré par le bureau EUPSO en collaboration avec la représentation de la Commission européenne à Chypre, a contribué de manière significative (voir également le point *4.2.4*). Les événements marquants organisés en 2015 sont les suivants: les circuits ruraux à Komi Kebir/Büyükkonuk, Kiados/Serdarlı, Morphou/Güzelyurt et Lefka/Lefke et les tables rondes sur la politique de l’UE en matière de développement rural; la semaine de la mobilité, célébrée pour la première fois au sein de la communauté chypriote turque; ainsi qu’une campagne de sensibilisation à la lutte contre la traite des êtres humains. Un vaste événement en plein air a été organisé à l’occasion de la Journée de l’Europe et de la Semaine verte et une grande conférence sur le patrimoine culturel a réuni des experts de toute l’île.

* 1. **Consultations avec le gouvernement de la République de Chypre**

Des réunions se sont tenues avec des représentants du gouvernement de la République de Chypre, notamment lorsque des hauts fonctionnaires de la Commission se sont rendus dans l’île. La Commission continue de compter sur la coopération du gouvernement pour la vérification des droits de propriété et se réunit également de façon régulière avec la représentation permanente à Bruxelles. La direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire de la Commission a effectué une mission technique en janvier pour faire face à l’apparition d’un foyer de dermatose nodulaire contagieuse, qui a eu des répercussions dans l’ensemble de l’île.

1. **Conclusion**

La Commission reste déterminée à soutenir le processus de règlement de la question chypriote qui se déroule sous l’égide des Nations unies et exploitera toutes les possibilités qui s’offrent à elle au titre du programme pour faciliter les initiatives découlant de ce processus, comme elle l’a fait au cours de l’année 2015 pour assurer le financement de l’ouverture de nouveaux points de passage. La mise en place du comité ad hoc bicommunautaire, dans le cadre duquel les deux communautés se sont engagées à examiner les questions techniques liées au respect de l’acquis de l’UE, constitue une évolution qui est accueillie favorablement. Les effets positifs du soutien apporté au titre de l’instrument TAIEX dans le cadre du programme d’aide sur les travaux du comité sont avérés, les participants chypriotes turcs ayant fait preuve d’une connaissance nettement accrue de l’acquis dans les domaines visés par des activités TAIEX.

La Commission continue d’apporter son soutien conformément au règlement relatif à l’aide afin de faciliter la réunification de Chypre en encourageant le développement économique de la communauté chypriote turque dans le cadre de ses six objectifs. Au cours de l’année 2015, une attention accrue a été accordée aux domaines qui posent des problèmes particuliers en vue du respect futur de l’acquis de l’UE, à savoir, essentiellement, l’environnement et la santé animale.

En raison des faibles capacités et du manque de ressources du bénéficiaire dans de nombreux domaines et des lacunes dans la préparation à la future application de l’acquis de l’UE, la durabilité des projets doit être soigneusement examinée. La Commission continue à soutenir des projets spécifiques durant une certaine période après la livraison aux bénéficiaires. Cependant, de grandes infrastructures et installations qui ont été livrées sont désormais en exploitation et gérées avec succès par les bénéficiaires.

Le programme connaît une accélération, comme en témoigne l’augmentation du taux d’engagement. Réagir rapidement aux besoins du bénéficiaire revêt une importance d’autant plus grande que les pourparlers en vue du règlement de la question chypriote progressent.

1. JO L 65 du 7.3.2006, p. 5. [↑](#footnote-ref-2)
2. Décision C(2014) 9366 de la Commission. [↑](#footnote-ref-3)
3. JO L 347 du 2.12.2013, p. 884. [↑](#footnote-ref-4)
4. Données du CPD au 30 décembre 2015. [↑](#footnote-ref-5)